

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 23 septembre 2025

Délibération n° 70 - 2025 relative à l'attribution d'un logement pour nécessité absolue de service

Vu le code R2124-76 du code général de la propriété des personnes publiques,

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne Ardenne approuve l'attribution d'un logement concédé pour nécessité absolue de service.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	20
Majorité absolue	19	Membres représentés	5
Nombre de pouvoirs	5		

Décompte des suffrages

Votants	25	Pour	25	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Pour le président et par délégation

le 25 sept.
2025 Pour le président et par délégation,



La vice-présidente du conseil d'administration

Dominique ROUX

Document en annexe au présent extrait : Annexe attribution NAS
Extrait transmis à la Recteur, chancelier des universités le : 30/09/2025

Document mis en ligne le : 30/09/2025